

Titre :

Suivi des implantations de bioprothèses valvulaires aortiques par voie transcutanée (TAVI)

Auteurs :

Ait Aissa T.*, Monzat D., Le Jouan M., Le Gonidec P.

OMÉDIT Ile-de-France, Paris

Résumé :

Contexte :

L'implantation de TAVI est une alternative à la chirurgie pour le traitement des sténoses aortiques sévères symptomatiques, chez les patients non candidats à la chirurgie. L'inscription des TAVI sur la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) ainsi que sur la liste en sus conditionne leur remboursement au respect d'un certain nombre de critères.

Objectif :

S'assurer, à l'échelle de notre région, du respect des conditions imposées par la LPPR.

Patients et méthodes :

Dix établissements (ETS) de notre région pratiquent cette activité. Les données transmises (implantations du 1^{er} semestre 2013) par les ETS sont issues du registre France TAVI ou de logiciels métier. Pour l'analyse sont retenus : indication et scores de risque opératoire (SRO : Euroscore logistique (EL) et STS), espérance de vie (EDV), réunion multidisciplinaire (RMD : composition et traçabilité).

Résultats :

Le taux de réponse est de 70 %. Au cours du 1^{er} semestre 2013, sur l'échantillon étudié, 312 patients ont été traités par TAVI : la médiane d'âge est de 84 ans [42 – 95]. Pour 3 % des patients, le nombre de TAVI implantés est > à 1. 76 % des patients présentent un haut risque opératoire, 12 % une contre-indication à la chirurgie, 8 % une fragilité. Pour 4 % des patients, l'indication de pose est non conforme à la LPPR : refus de la chirurgie (n = 5), procédure type « valve-in-valve » (n = 4), dégénérescence valvulaire tricuspide (n = 1). Pour 12 % des patients, l'EDV est < à 1 an et 3 % des patients sont asymptomatiques. Les moyennes des SRO sont : EL : 20,3 [1,2 – 78] (n = 291), STS : 10,2 [1,2 – 50] (n = 137). Enfin, la décision d'implantation n'est pas prise au cours d'une RMD pour

1/4 des patients : la composition de la moitié des RMD est non-conformes à la LPPR, et le compte-rendu de la RMD est absent pour 40 % des dossiers-patient.

Conclusion :

L'analyse réalisée atteste que globalement les implantations de TAVI sont conformes aux exigences de la LPPR. Mais des situations hors-LPPR sont observées. Une amélioration pourrait être apportée sur la tenue et la composition de la RMD, tous les patients devant en bénéficier. Un échange avec les professionnels doit être prochainement réalisé.

Mots-clés :

Bon usage, Dispositifs médicaux implantables, Transcatheter Aortic Valve Implantation

[Retour vers SOMMAIRE](#)